



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o 560-20

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est par le présent donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2020, du règlement n^o 560-20 abrogeant le règlement 282-89 et prévoyant les dispositions concernant l'encadrement de la possession des chiens sur son territoire.

- 1- Le règlement en question peut faire l'objet d'une consultation sur le site Internet de la Municipalité de Maria ou sur demande à info@mariaquebec.com;*
- 2- Le règlement va entrer en force et en vigueur selon les dispositions de la loi.*

Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 5^e jour du mois de juin 2020.

Le directeur général,

Thomas Romagné